



LE PIED DE FÉE

LE MAG DE LA VILLE DE LÈVES

#155 - janvier - février 2021

Les grands projets 2021...



L'école élémentaire Jules Vallain, dont les travaux de rénovation débiteront en juillet 2021.



P4

Les grands projets
Lèves poursuit sa transformation



P15

Travaux



P10

Jeunesse
Conseil municipal des jeunes



P16

Vie de la commune



P13

In Mémoriam
Hommage à Bertrand Papillon



P18

A la découverte de nos commerces



P14

Retour en images



P20

A la découverte de nos associations

L'ÉDITO DU MAIRE



Avec une situation sanitaire inédite, de graves difficultés économiques et les tensions sociales qui en découlent, l'année 2020 fut bien éprouvante. Nombre d'entre nous ont été particulièrement touchés, à titre personnel comme professionnel. Et il est bien naturel de vouloir tourner la page le plus rapidement possible, et de nous projeter en 2021 vers une année qui nous aidera à retrouver le sourire, la confiance et un brin de liberté perdue.

Je tiens à remercier les habitants de Lèves, qui au long de ces mois difficiles ont fait preuve de solidarité concrète. Les crises nous aident parfois à retrouver le goût de l'essentiel, de la nature et des autres, et c'est ainsi que nous avons été invités à être davantage attentifs aux plus fragiles d'entre nous, à nos enfants et à nos aînés.

Avec les activités annulées et les perspectives encore floues, nous comprenons à quel point nous avons besoin de nous nourrir du lien social autour duquel se nouent tant de projets, de joies et d'amitiés. Et nous pouvons mesurer et apprécier la légitimité de l'échelon communal, proche et rassembleur.

La cérémonie des vœux et le concert du nouvel an vont nous manquer, mais c'est pour mieux nous retrouver, bientôt et en bonne santé, espérons-le.

Afin de maintenir le lien entre nous, je vous propose de nous retrouver pour une nouvelle séquence de youtube live le samedi 16 janvier, de 10h30 à 12h00 et le lundi 18 janvier, de 18h30 à 20h00.

Nous pourrons notamment évoquer les orientations budgétaires, qui reposent sur les mêmes piliers que depuis six ans, avec une année 2021 particulièrement ambitieuse en termes d'investissements. Ce numéro du Pied de fée vous en propose un aperçu.

A chacun d'entre vous, à vos familles et à ceux qui vous sont chers, j'adresse mes vœux les plus chaleureux de belle année.

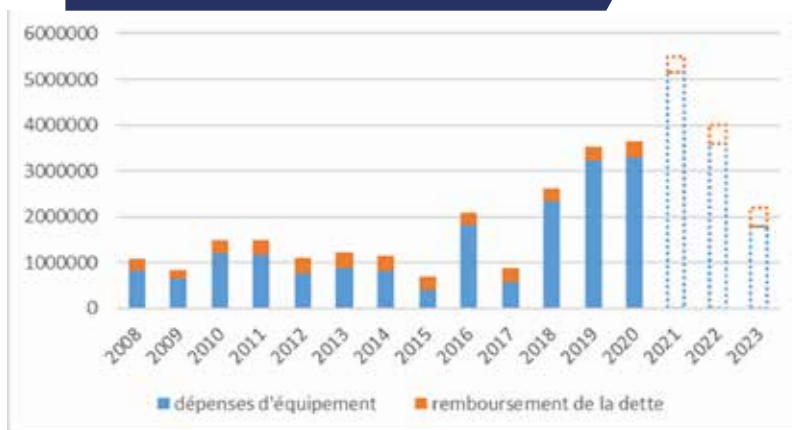
Rémi MARTIAL
Maire de Lèves
Conseiller départemental

LES GRANDS PROJETS

LÈVES POURSUIT SA TRANSFORMATION !

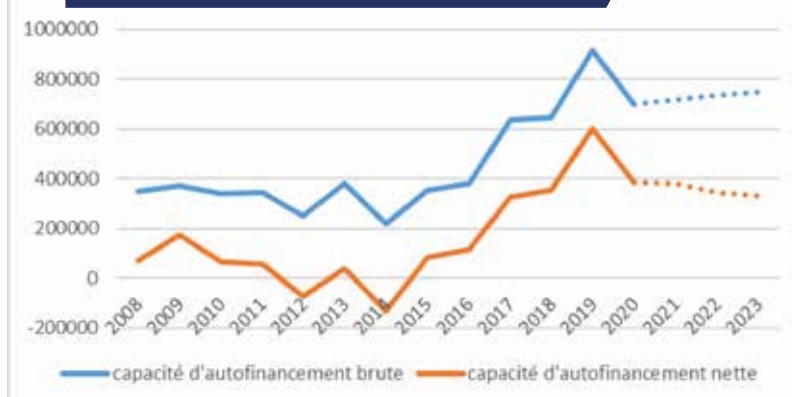
Les orientations budgétaires 2021-2023 ont été débattues lors du conseil municipal du 7 décembre, avant que ne soit voté le budget primitif 2021 le 1^{er} février. Ces orientations prévoient, particulièrement pour 2021 et 2022, un programme ambitieux d'investissements. La capacité d'autofinancement de la commune, une meilleure gestion du parc immobilier communal, la bonne entente avec les partenaires de la commune et l'amélioration de la capacité de remboursement de la dette permettront de financer ces projets, dont les principaux vous sont présentés dans ce dossier.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



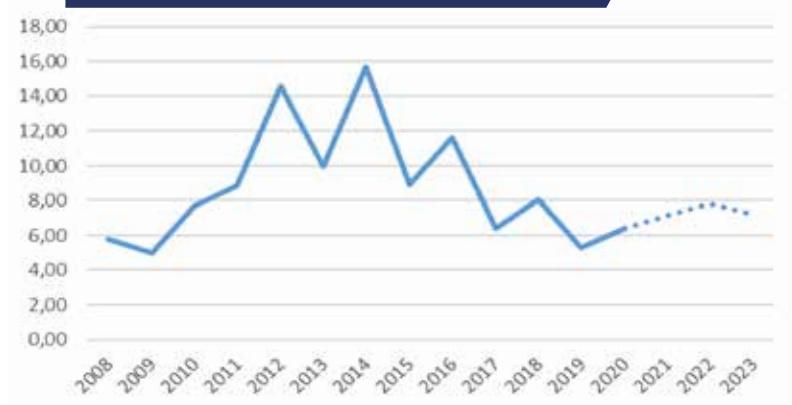
Après un mandat 2014-2020 qui a vu un doublement du niveau global d'investissements par rapport à la mandature précédente, malgré la baisse des impôts locaux et la baisse des dotations de l'Etat, le début du nouveau mandat sera clairement placé sous le signe des investissements. Au total, sur la période 2021-2023, près de 10,5 millions d'euros de dépenses d'équipement sont prévues, permettant ainsi d'appliquer le projet pour lequel la municipalité a été élue, et de poursuivre la transformation de Lèves.

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT



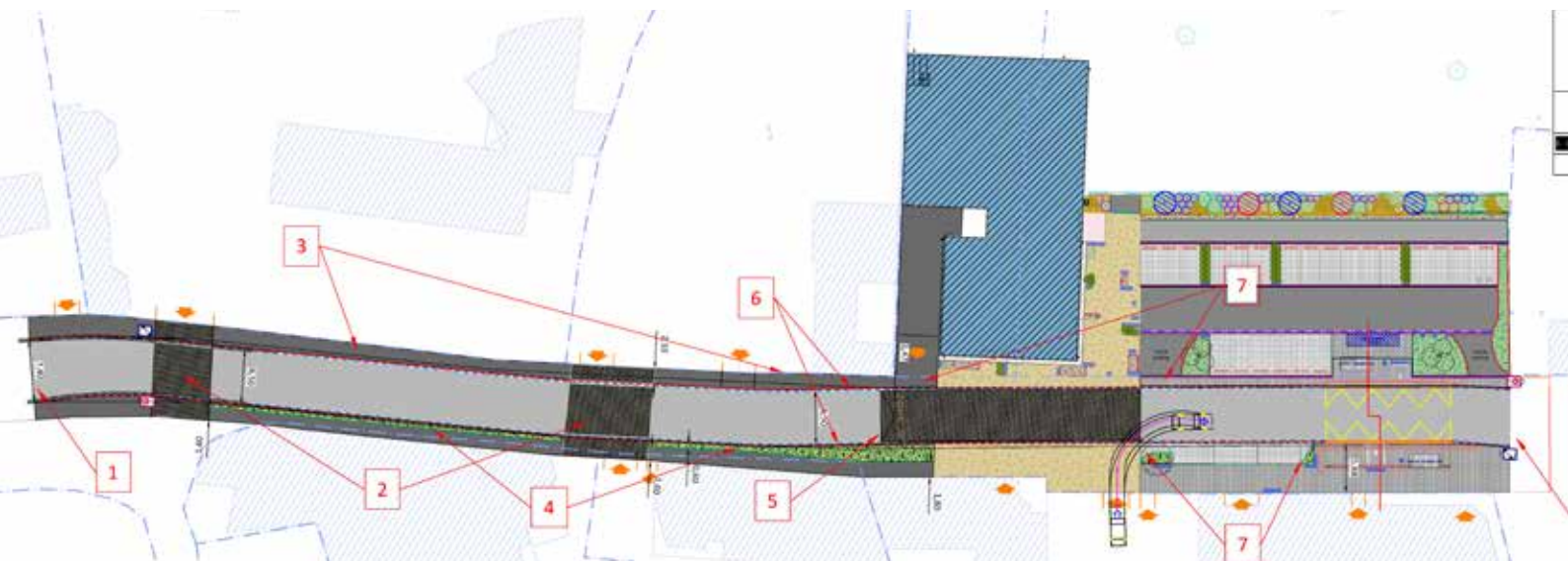
Grâce à un important effort de gestion, la commune a retrouvé lors du mandat 2014-2020 une capacité d'autofinancement cohérente avec sa taille et avec ses besoins. Tandis que les recettes ont été globalement stables, et le resteront pour les années à venir, les dépenses de fonctionnement ont fortement diminué. Elles continueront à diminuer légèrement pour les prochaines années, avec un objectif important, dans un contexte budgétaire difficile pour les collectivités : réussir à proposer le meilleur service possible aux habitants, au moindre coût.

CAPACITÉ DE DESENDETTEMENT



Pour financer ses investissements de la période 2021-2023, la commune prévoit de lever un nouvel emprunt de deux millions d'euros. Cela est rendu possible par une bonne capacité d'autofinancement. D'ailleurs, le ratio de désendettement s'est nettement amélioré sur la mandature 2014-2020, et l'objectif est de rester sur une tendance d'un ratio inférieur à 8 années de remboursement de la dette, c'est-à-dire un ratio de bonne santé budgétaire de la commune.

AMÉNAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE



Projet d'aménagement de l'avenue de la Paix entre l'ADSEA et la pharmacie des Courtilles.

Démarré dès 2015 avec les premières études et concertations, le projet Cœur de village va franchir une nouvelle étape à partir de 2021, pour se terminer à horizon 2024/2025. Maintenant que les services publics ont été réorganisés dans des locaux modernisés et mutualisés (mairie en guichet unique et espace Gabriel Loire), les espaces publics vont pouvoir bénéficier de nouveaux aménagements.

Au printemps 2021, des travaux auront lieu en entrée sud du

cœur de village, avenue de la Paix, avec une reconfiguration complète entre l'ADSEA et la pharmacie des Courtilles. Puis les travaux se poursuivront les années suivantes, à commencer par le carrefour et le parvis de l'école.

Ralentissement de la circulation, sécurisation des piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite, accroissement de la surface commerciale et embellissement sont au programme de cet ambitieux projet.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Printemps 2021	Aménagement de l'avenue de la Paix (entre l'ADSEA et la pharmacie des Courtilles).
2022/2023	Aménagement du carrefour et du parvis de l'école Jules Vallain.
2024/2025	Derniers aménagements annexes.

BUDGET PREVISIONNEL

DÉPENSES

Ensemble des aménagements publics (Voiries, trottoirs, places, parvis de l'école, etc.)	3 700 000€
--	-------------------

TOTAL

3 700 000€

RECETTES

Vente actifs fonciers	400 000€
Subventions diverses	500 000€
Commune	2 800 000€

TOTAL

3 700 000€

RÉNOVATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES VALLAIN



Projet d'installation d'une coursive reliant les deux ailes à l'étage avec pose d'un ascenseur et création d'un sanitaire PMR à chaque extrémité.

Retardés par la crise sanitaire, les travaux de rénovation de l'école débuteront durant les vacances d'été 2021 pour une durée de plus d'un an jusqu'à la fin août 2022. L'essence du projet, estimé à un total de 2,1 millions d'euros, est de relier de manière efficace les deux ailes du bâtiment, au rez-de-chaussée comme à l'étage.

Il sera également question d'améliorer la qualité énergétique du bâtiment (chaufferie, isolation, etc.), d'en améliorer la sécurité, et de le mettre aux normes PMR (accès, ascenseur,

etc.). L'ensemble du bâtiment sera repris, que ce soit le bloc central (salles communes, bureaux, toilettes), la couverture de la salle polyvalente ou les 14 salles de classes, qui seront modernisées pour un meilleur confort de travail pour les enseignants et les enfants.

Les travaux seront coordonnés de telle sorte que les enfants puissent continuer à avoir classe sans nuisance, avec les interventions importantes qui auront lieu durant les vacances scolaires.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Eté 2021	Bloc central, pose d'une coursive entre les deux ailes
Eté 2021	Reprise de la couverture de
ou été 2022 (à confirmer)	la salle polyvalente
Vacances scolaires 2021/2022	Rénovation des classes, bloc par bloc

BUDGET PREVISIONNEL

DÉPENSES

Restructuration bloc central, création coursive entre les deux ailes et reprise de la couverture de la salle polyvalente	1 485 000€
Modernisation des 14 salles de classe	615 000€

TOTAL

2 100 000€

RECETTES

Subventions diverses	1 000 000€
FCTVA	280 000€
Commune	820 000€

TOTAL

2 100 000€

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE DE MUSIQUE & MODERNISATION DE L'ESPACE SOUTINE



L'arrière de l'Espace Soutine, où sera construit le nouveau bâtiment de l'école de musique, avec accès direct à la scène.

L'état de l'actuelle école de musique, dont les locaux sont devenus inadaptés à la pratique musicale, et sa localisation sur un axe extrêmement passant ont conduit l'équipe municipale à réfléchir à un nouveau projet d'école de musique.

Le choix du site de l'espace Soutine s'est fait naturellement afin de faciliter les liaisons physiques et artistiques entre ces deux pôles culturels majeurs de la commune. Ces travaux seront également l'occasion de repenser le hall et les salles 2 et 3 de l'espace Soutine, dont l'usage montre les limites.

Enfin, il est prévu d'aménager un théâtre de verdure afin de permettre une expression artistique différente et renouveler le plaisir de la musique et des autres formes de spectacles.

La procédure d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre vient de prendre fin et les travaux sont prévus à partir de septembre 2021 pour une durée d'un an et un coût de près de 1,5 millions d'euros.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Fin 2020	Attribution du maître d'oeuvre
Mi 2021	Obtention du permis
Fin 2021	Lancement des travaux
Fin 2022	Livraison de la nouvelle école
2023	Démolition et vente de l'ancienne école

BUDGET PREVISIONNEL

DÉPENSES		RECETTES	
Ecole de musique	1 200 000€	Subventions	300 000€
Modernisation Espace Soutine	250 000€	Vente actuelle école	200 000€
		FCTVA	250 000€
		Commune	700 000€
TOTAL	1 450 000€	TOTAL	1 450 000€

AMÉNAGEMENT DES VOIRIES



La rue de Bailleau, qui bénéficiera d'importants travaux en 2021.

La commune souhaite poursuivre l'aménagement de ses rues, autour de plusieurs objectifs durables : sécurisation, confort et embellissement.

En 2019 ont été réalisés d'importants travaux avenue de la Paix depuis la route de Maintenon, comprenant notamment la création d'un giratoire, et un nouvel aménagement a été effectué fin 2020 rue de Longsault, avec la création d'un plateau en entrée de ville et la mise aux normes PMR des passages piétons.

Pour 2021, il est prévu un réaménagement en profondeur de la rue de Bailleau, avec mise à sens unique partielle et la création d'un giratoire franchissable au croisement avec l'avenue de la Paix. Chartres métropole renouvellera les réseaux secs et humides, tandis que le Département renouvellera le tapis d'enrobé. Plusieurs mois de travaux sont prévus, à partir du printemps.

Des aménagements d'entrée de ville sont également prévus, rue de la butte verte, rue de la Chacatière et avenue de la Paix (entrée sud depuis Chartres).

CALENDRIER PREVISIONNEL

Début 2021	Entrée rue de la Butte verte
Début 2021	Entrée rue de la Chacatière
Printemps 2021	Entrée sud avenue de la Paix
Printemps / automne / hiver 2021	Rue de Bailleau

BUDGET PREVISIONNEL

DÉPENSES

Rue de Bailleau	1 750 000€
+ carrefour avenue de la Paix	
Entrées de ville	300 000€
Autres- divers	100 000€

TOTAL

2 150 000€

RECETTES

Subventions	1 000 000€
et participations	
FCTVA	300 000€
Commune	850 000€

TOTAL

2 150 000€

RÉNOVATION DE L'ÉGLISE SAINT LAZARE



Les bas-reliefs de Jean-Lambert Rucki, sur la façade occidentale, sont inscrits au titre des Monuments historiques. Ils nécessitent des travaux de protection.

Elevée à l'emplacement d'une église du XVI^{ème} siècle presque entièrement détruite lors des combats de la Libération, l'église actuelle fut reconstruite dans les années 50, avec un parti pris de modernisme, tout en reprenant les plans de l'ancienne église, composée d'une nef et d'un bas-côté.

De fait, une partie des murs ainsi que le clocher furent réutilisés. Le décor intérieur, unique dans la région, est constitué, pour l'essentiel, par des vitraux en dalle de verre réalisés en 1955 par Gabriel Loire. Le vitrail narratif qui sert

de mur au bas-côté sud (26m x 6m) rend compte de l'histoire du village de Lèves, depuis l'invasion normande de 911 jusqu'à sa destruction le 16 août 1944.

L'église Saint Lazare nécessite une série de travaux d'un point de vue structurel et pour le confort des utilisateurs, comprenant notamment le renouvellement du chauffage. En concertation avec l'assistance de maîtrise d'ouvrage un programme en trois parties est prévu pour un lancement des travaux en 2022.

BUDGET PREVISIONNEL

DÉPENSES

Remplacement du chauffage, travaux techniques et accès PMR	280 000€
Révisions de la façade extérieure et des couvertures	90 000€
Reprise ponctuelle des intérieurs	90 000€

TOTAL	460 000€
--------------	-----------------

RECETTES

Subventions et mécénat	80 000€
FCTVA	75 000€
Commune	305 000€

TOTAL	460 000€
--------------	-----------------

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : C'EST PARTI POUR UNE NOUVELLE ANNÉE

Suite à l'élection des 10 nouveaux membres du Conseil municipal des jeunes le 16 novembre dernier dans la cour de l'école élémentaire Jules Vallain, s'est déroulée le 07 décembre à la mairie, l'installation du nouveau Conseil municipal des jeunes pour l'année 2020/2021.



Le 16 novembre dernier lors de l'élection des 10 nouveaux jeunes conseillers municipaux de CM1.



Interview de
Marie-Hélène FERREIRA
Adjointe en charge de
la vie scolaire et de la
jeunesse
et **Sandrine BLIN**
Conseillère municipale

P2F : Rappelez-nous le fonctionnement du Conseil municipal des jeunes.

Créé en 2018, le conseil municipal des jeunes est composé de 20 élus, 10 CM1 et CM2 de l'école Jules Vallain. Chaque année, 10 CM1 sont élus pour un mandat de deux ans. Nous organisons les élections en octobre/novembre, en lien avec les équipes enseignantes. C'est ainsi l'occasion d'une formation grandeur nature à l'éducation civique.

Chaque année ont lieu deux séances plénières du Conseil municipal, sous la présidence du maire : en décembre pour l'installation des nouveaux élus, et en juin pour faire le bilan de l'année écoulée, les élus se réunissant toute l'année un

mercredi par mois pour travailler sur leurs projets.

P2F : Comment s'est déroulée l'année 2019/2020 ?

Malheureusement, nous avons dû cesser les activités à partir du mois de mars. Nous avions prévu une journée à Paris en mai, où il était programmée une visite des Invalides et du musée de la Libération. Nous avons pu à nouveau réunir le conseil en décembre dernier. Il est d'ailleurs possible de le visionner en ligne sur leves.fr.

Nous espérons pouvoir reprendre le rythme de nos réunions, selon l'évolution de la situation sanitaire, dès ce mois de janvier, d'autant plus que les conseillers municipaux jeunes ont plein d'idées. Ils font preuve déjà d'un sens de la responsabilité et d'une grande maturité.

P2F : Quels sont les projets prévus pour 2021 ?

Justement, ce sera le rôle des réunions mensuelles de travail de les déterminer, autour de trois commissions thématiques : solidarité / animation / cadre de vie et environnement. Le conseil municipal des adultes pourra ensuite arbitrer en faveur de tel ou tel projet. Et nous espérons organiser au printemps la journée à Paris, où seront invités les anciens élus qui sont désormais au collège.

■ 10 NOUVEAUX JEUNES ÉLUS



Anatole Pichot



Karel Mobebo



Constance Courtel



Maëline Chancerelle



Eden Bandeira



Thomas Boyer



Léo Chevalier



Junior Djedje



Jean Parrod



Noa Pistre

Ces 10 jeunes élus ont rejoint Léon Bolomey, Capucine Cailleaux, Lenny Crespín, Léo Mureau, Sarah Perrière, Louka Perrineau, Arthur Pichard, Rose Pinsard, Joy Stephan et Salma Zemmouri.

■ LES PROJETS RÉALISÉS EN 2020

- Mise en place d'une campagne contre les incivilités.
- Aménagement de nouvelles aires de jeux.
- L'organisation de rendez-vous du Part'âge.
- L'ouverture d'une salle à l'espace Gabriel Loire pendant la pause méridienne.
- Installation d'une armoire à livres. Mise en place en 2021 sur la place Nailsworth.



Rendez-vous du Part'âge en présence des CMJ et des séniors

DE NOUVEAUX PROJETS PROPOSÉS PAR LES ÉLUS...

Les projets ne vont pas manquer encore cette année !

Les jeunes ont proposé : le concours de la plus belle maison de Noël, fête des anciens du CMJ, visite de la Tanière, installation de tables de ping-pong dans la cour de l'école Jules Vallain, potager partagé...



Lors du Conseil municipal des jeunes le 07 décembre dernier

LE PORTAIL FAMILLES FAIT PEAU NEUVE



Comme le précédent, il permettra aux familles d'inscrire leurs enfants aux services périscolaires et extrascolaires (cantine, accueils de loisirs, garderie matin et soir, étude), et de régler leurs factures en ligne.

Le nouveau Portail familles est plus simple d'utilisation, plus convivial et plus complet.

Les nouveaux codes d'accès, envoyés par courrier fin décembre, permettront d'accéder à ce nouveau Portail via **leves.fr**.

Rappel : il est impératif d'inscrire ses enfants via le Portail familles pour accéder aux services. Le règlement des services périscolaires, extrascolaires et de fourniture de repas est consultable sur **leves.fr**.

NOUVEAU : RAMASSAGE DE VOS SAPINS DE NOËL



Cela répondait à une attente de nombreux habitants. Pour la première fois, la municipalité met en place une journée de ramassage de vos sapins de Noël.

Les services techniques passeront le **lundi 18 janvier 2021** sur l'ensemble de la commune. Votre sapin devra être déposé la veille au soir devant votre maison ou au niveau des containers enterrés pour les immeubles.

Les services techniques de la ville réutiliseront ensuite les sapins, en les transformant en copeaux de bois utiles pour les parterres de fleurs.

Quelques conditions à respecter :

- Le sapin doit impérativement être naturel, sans décoration, sans neige artificielle ni emballage.
- Le sapin doit être mis sur le trottoir sans être découpé et sans le mettre dans un contenant.

HOMMAGE À BERTRAND PAPILLON



Un colonel américain fut tué lors des combats de la Libération, sans que l'on réussisse à l'identifier. En 1994, à la suite de nombreuses recherches, Bertrand Papillon découvrit qu'il s'agissait de Welborn Griffith. Il se lia ensuite d'amitié avec sa famille, et fut heureux de recevoir petits-enfants et arrière-petits-enfants du colonel lors des 75 ans de la Libération célébrés à Lèves en 2019.

Jamais inactif, Bertrand Papillon consacra sa retraite au Grenier de l'histoire, ouvert en 1991 et où des générations d'enfants du Département eurent la joie de découvrir ses riches collections traversant les époques de l'histoire de France. Nous venions au musée autant pour y voir les milliers d'objets que pour profiter des qualités de conteur de notre hôte.

Le succès d'un musée ne se mesure pas au nombre de visiteurs qu'il reçoit, mais au nombre de visiteurs auxquels il a enseigné quelque chose, nous rappelait Bertrand Papillon. Il nous a quittés le 10 décembre, à l'âge de 91 ans. Pussions-nous tirer enseignement de son témoignage, et le perpétuer.

Fondateur du Grenier de l'Histoire, ancien conseiller municipal, Bertrand Papillon était un personnage haut en couleur. Dans sa maison de la rue de Ouarville dont les premières fondations remontent au XII^{ème} siècle, il aimait à vous recevoir, racontant moult anecdotes autour d'un verre et avec ce sourire malicieux dont il ne se départait que rarement.

Passionné d'histoire, il nous avait donné récemment de mieux connaître la sienne, en publiant ses Mémoires, « Six dans le même lit, Mémoires d'un enfant du pays chartrain sous l'Occupation ». Et nous découvrions avec lui une enfance vécue dans la

misère, dans une époque d'entre-deux-guerres où les préoccupations étaient bien souvent éloignées de celles d'aujourd'hui, mais où le bonheur était celui d'être en famille, simplement, et dignement.

Dans son ouvrage, il nous raconte son 16 août 1944 : « En tout début d'après-midi, ça a été l'agitation générale, tout le monde criait en disant que les chars américains passaient à Lèves. Gérard et moi, on s'est précipités, on ne voulait pas manquer ça ! On est arrivés sur la place et on les a vus, les chars Sherman ! Mais, tout n'était pas si calme, il y avait quand même les Allemands cachés un peu partout et les tirs ont commencé. »



Présentant ses collections au Grenier de l'histoire



Ses mémoires, publiées en 2017



Dédicant ses mémoires, en compagnie de son fils

COLLECTE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE



Les 27 et 28 novembre, des membres de l'association pour la Solidarité et l'Encouragement du Dévouement et du Bénévolat (SEDB) et des bénévoles se sont retrouvés devant Coccinelle pour la collecte nationale de la banque alimentaire.

DÉPISTAGE DE LA COVID À L'ESPACE SOUTINE



La ville de Lèves met à disposition des pharmaciennes et infirmières de Lèves l'Espace Soutine pour l'organisation de tests de dépistage de la Covid-19. Prolongations en janvier. Infos : leves.fr.

VISITE DU PLAN VERT AVEC CHARTRES MÉTROPOLE



Rémi Martial, maire, et des élus de Lèves ont bénéficié d'une visite des travaux du plan vert, en présence de Jean-François Plaze, vice-président de Chartres métropole.

DES MASQUES POUR LES ENFANTS



Le 7 décembre, Rémi Martial et Marie-Hélène Ferreira, adjointe au maire, ont remis aux 350 élèves de l'école élémentaire Jules Vallain 2 masques en tissu réutilisable aux couleurs de la ville.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Réunis en comité restreint, quelques élus, enfants et anciens combattants ont commémoré les 102 ans de l'Armistice du 11 novembre. Les enfants de Lèves morts pour la France de toutes les guerres ont été cités, ainsi que les soldats morts en opération lors des douze derniers mois.

TRAVAUX

RUE DE LONGSAULT



En partenariat avec le Conseil Départemental (tapis de voirie) et Chartres Métropole (réseaux eaux pluviales et eaux usées), la ville a réalisé des aménagements de sécurité avec la mise en place d'un plateau pour marquer l'entrée de ville et d'îlots de stationnement afin d'apaiser la circulation sur cette rue en réduisant la vitesse. La mise aux normes PMR des passages piétons et le renouvellement de la passerelle ont également été réalisés.

ROUTE DU BOIS DE LÈVES ET RUE DE L'ORMETEAU



La ville a accompagné la réfection des tapis de voirie par le Conseil Départemental et la remise en état des affleurants des réseaux par Chartres Métropole en réalisant la reprise des bordures les plus endommagées et la mise aux normes PMR d'un passage piétons.

INSTALLATION D'UNE PERGOLA AU MULTI-ACCUEIL



La cour du multi-accueil du pôle enfance Jean-Pierre Reschoeur est exposée plein sud. Afin d'abriter les enfants, une pergola avec stores amovibles a été installée.

NOUVEAUX JEUX À LA MALONERIE & AUX ÉTANGS



Le site des étangs a bénéficié de l'installation de nouveaux jeux en bois ainsi que de l'installation de tables de pique-nique. Les services techniques profitent de la saison hivernale pour remettre en état les bancs. Deux zones de jeux dont une avec une structure imposante ont également été mises en place sur le site de la Malonerie offrant ainsi des espaces aux petits Lévois de tous âges. A découvrir : un parcours de billes qui fera la joie des petits et des grands.

SOLIDARITÉ POUR NOS SÉNIORS & NOS COMMERÇANTS

Cette année, en l'absence du banquet des anciens en raison de la situation sanitaire, la municipalité a souhaité offrir aux Lévois de 70 ans et plus un colis de Noël ainsi qu'un bon d'achat d'une valeur de 10€ à valoir dans les restaurants de la commune, le Maryland et le Don Camillo.



Antonin Gilletta, conseiller municipal délégué en charge de la vie économique, Bénédicte Palluel, adjointe au maire en charge de l'action sociale, Rémi Martial, maire, Ambre François, gérante du Don Camillo, Michelle Dufoix, gérante du Maryland, et Marie-Pierre David, adjointe au maire en charge de la solidarité locale.

Le traditionnel banquet annuel des anciens n'a pu se tenir à cause de la crise sanitaire. Dès lors, la municipalité a souhaité offrir aux 700 Lévois de 70 ans et plus* un colis de Noël, composé d'agréables douceurs salées et sucrées. En complément de ce geste solidaire, il a également été exceptionnellement offert un bon d'achat de 10 euros à valoir dans l'un des deux restaurants de la commune, le Maryland ou

le Don Camillo. Ces bons d'achats seront valables jusqu'en août 2021, et aideront les deux restaurants de Lèves à retrouver la santé économique après les difficultés liées aux confinements. Cette opération solidaire s'inscrit dans l'enveloppe budgétaire initialement prévue pour le banquet des anciens, dont nous espérons tous le retour pour l'automne prochain.

* Inscrits sur la liste électorale



Patrice Legrand et François Santos distribuant les colis de Noël aux Courtilles.

LE CONSEIL MUNICIPAL



Suite à la démission de Patrick Pérez, Michelle Izel a été installée au Conseil municipal.

Elle intègre la commission municipale "Technique".

DÉLÉGATIONS DU MAIRE À L'AGGLO



CHARTRES
MÉTROPOLÉ

À la suite de l'élection de Daniel Guéret au Sénat, Jean-Pierre Gorges, président de Chartres métropole, a souhaité confier à Rémi Martial les délégations « aménagement du territoire » et « politiques contractuelles », en complément du dossier de l'A154 dont il était déjà en charge depuis le début du mandat. À voir dans Votre Agglo de décembre 2020.

DEMANDEZ VOTRE VIGNETTE DE STATIONNEMENT

Vous pouvez dès à présent demander votre vignette de stationnement pour 2021. Ce système de vignette annuelle de stationnement est destiné aux riverains et aux commerçants du centre-ville pour un stationnement dans les zones bleues.

Pour obtenir cette vignette, vous devez vous présenter à l'accueil de la mairie accompagné d'une carte d'identité, de la photocopie de la carte grise du véhicule et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois pour les résidents. Le nombre de vignette se limite à une par foyer pour les habitants, et à une par employé pour les commerçants.

Les riverains concernés par la vignette sont ceux de l'avenue de la Paix (du n°8 au 24 et du 41 au 69), rue des Grands Prés, allée Madeleine Castaing, rues Hoche Allart et Josaphat (jusqu'à la Fondation d'Aligre).



INFOS UTILES

24€/an pour les habitants

72€/an pour les commerçants

Infos : 02 37 180 180 / contact@leves.fr

EXTENSION DE LA ZONE 30



La sécurité routière est devenue l'une de vos grandes priorités. Elle est le premier sujet traité par courrier et mail reçus à la mairie, et lors des échanges avec les élus. C'est dans ce cadre que parallèlement aux différents projets d'aménagements, une extension de la zone 30 avait été d'abord expérimentée puis pérennisée en 2019.

Au regard des retours reçus, et de la volonté de la municipalité de développer une ville apaisée, il a été décidé d'étendre la zone 30 à compter du 1^{er} janvier 2021 à deux des dernières portions qui restaient encore en zone 50 :

- la rue du Petit orme (en collaboration avec la ville de Chartres, cette rue étant à cheval sur les deux communes),
- et l'avenue de la Paix entre l'entrée de ville sud (depuis Chartres) et le centre-ville.

Par conséquent, seule la portion de l'avenue de la Paix entre le centre-ville et la sortie nord (vers Maintenon et Dreux) restera désormais en zone 50.

Pour tout renseignement : police municipale : 02 37 180 180 / police.municipale@leves.fr

A LA DÉCOUVERTE DE NOS COMMERCES

Les commerces sont encore fortement impactés par la crise de la Covid-19. Le Pied de fée, à travers cette nouvelle rubrique, souhaite vous présenter l'ensemble des commerçants et dirigeants par secteur d'activité. Dans ce deuxième numéro, découvrez les boulangeries lévoises. Aidons les entreprises et consommons local !

■ LA PIERROTINE



Vous connaissez forcément cette boulangerie installée depuis septembre 2014 dans le nouveau quartier des Boissières, jolie et agréable avec sa devanture aux couleurs des événements et des saisons.

C'est après 7 années passées sur la commune de Pierres, que Philippe et Patricia Gardé ont posé leurs valises à Lèves. Entourés de 10 salariés, ils proposent des produits maison de qualité pour le plaisir des Lévois et autres habitants des communes voisines.

Rondement menée, l'équipe est divisée en trois. A la boulangerie, Benoît ; le chef boulanger, est accompagné de Baptiste et Adrien. A la pâtisserie, Philippe ; le chef pâtissier et gérant travaille aux côtés de Florian, Léo et Raphaël. Au contact de la clientèle, nous avons rencontré Patricia, Gaëlle et Sabrina, connues pour leur accueil chaleureux et convivial.

La Pierrotine c'est une affaire de goût ! Vous y trouverez

uniquement des produits maison, pâtisserie, viennoiserie, en passant par la gamme traiteur. Et cerise sur le gâteau, vous pourrez déguster leur spécialité : la Parisse, ce pain haut de gamme aux arômes incomparables.



INFOS UTILES

Ouvert du lundi au vendredi de 6h45 à 13h et de 15h30 à 19h30 (fermé le mercredi), le samedi de 7h à 13h et de 15h30 à 19h30 et le dimanche de 7h à 13h.
2 rue Antoine de Saint Exupéry - 02 37 36 66 42

■ LA TRADITION



La boulangerie La Tradition installée depuis 2009 dans le cœur de village est tenue d'une main de maître par Pascal et Martine Beaupère.

Pour faire tourner la boutique, ils sont accompagnés par 7 collaborateurs et 5 apprentis.

Dans l'ombre, les boulangers et pâtisseries s'affairent aux fourneaux pour vous proposer un large choix de produits. Les traditions, pains, viennoiseries sont réalisés par Guillaume, Mickaël, Junior et Aaron (apprenti). Les tartes aux pommes, glands et autres douceurs faites maison sont confectionnés par Frédéric, Axel et Menty (apprenti).

A la vente, pour le plus grand plaisir des clients, nous retrouvons Valérie, Vanessa, Claire et Eva (apprentie).

En toute convivialité, vous avez la possibilité de déjeuner sur place. Aux beaux jours une petite terrasse est installée à l'arrière de la boutique, donnant sur la place de l'église.

Pascal, Lévois depuis toujours, a toujours travaillé en boulangerie, il a fait ses premiers pas en qualité d'apprenti place Drouaise. Il connaît bien les commerces du centre-ville, ses grands-parents ont tenu le Bar des Sports pendant 30 années !



INFOS UTILES

Ouvert du mardi au samedi de 7h à 19h
et le dimanche de 7h à 13h
12 avenue de la Paix- 02 37 21 46 71

A LA DÉCOUVERTE DE NOS ASSOCIATIONS

La ville de Lèves bénéficie d'un tissu associatif riche qui propose de nombreuses activités aux Lévois. Le Pied de fée est parti à la rencontre de ces associations et vous propose de vous les présenter, dans l'ordre alphabétique. Pour ce second numéro, découvrons l'Amicale laïque et l'Association Les Parents des Lèves (ALPL).

■ L'AMICALE LAÏQUE



Depuis sa création, en 1896, l'Amicale laïque participe avec dynamisme à la vie socio-culturelle lévoise par les activités qu'elle propose, par les manifestations auxquelles elle participe et par les différents spectacles qu'elle présente. La salle Marcel Josse, située 1 avenue Gérard Philipe construite en 1962 par les

amicalistes, est le principal lieu de résidence de l'association.

Aujourd'hui, avec près de 300 adhérents, l'Amicale montre toute sa vitalité. Elle a toujours le souci de proposer des activités de grande qualité mais dont le coût est calculé au plus juste. L'association est également attachée au fait que chaque activité se déroule dans un esprit de convivialité, de fraternité et de solidarité. Les différentes activités proposées :

Au pôle associatif du Mousseau

► Billard

Contact : Guy Bessin - guy.bessin@orange.fr

A la salle Marcel Josse

► Danse moderne pour enfants

Contact : Francis Lolivret - catherine.gourdon6@wanadoo.fr



► Yoga

Contact : Hélène - Sortelle ph.sortelle@free.fr

► Dessin, Peinture

Contact : adultes Christine Contie - christine.contie@gmail.com / enfants Amélie Bodard - ameliebodard@yahoo.fr



► Théâtre avec la troupe la Boîte à Eux et le groupe cabaret

contact : Pascal Tournoud - pascal.tournoud@laposte.net



► Et le groupe de musique de l'Amicale, les 13 à la douzaine !

Contact : Christine Batellier - batellier.jeanchristine@wanadoo.fr

INFOS UTILES

Président de l'association :

Yves Carrière - theyr.carriere@sfr.fr

Lien internet: <https://www.facebook.com/amicalelaiquedeleves/>

■ L'ASSOCIATION LES PARENTS DES LÈVES



L'objectifs de l'ALPL est d'apporter une contribution à l'animation de la commune avec la mise en place d'événements à destination des enfants de nos écoles, et de contribuer au développement d'un environnement favorable aux enfants dans le cadre de leur scolarité.

Les membres de l'association vous présentent le programme de l'année 2020 – 2021 :

Au vu du contexte actuel, ils vont réfléchir à la mise en place de nouvelles animations qui respectent les mesures

sanitaires et répondent aux objectifs de l'association. Le bal d'Halloween et le marché de Noël n'ont malheureusement pas eu lieu, mais ils espèrent qu'en 2021 pourront se dérouler le traditionnel carnaval et la kermesse. De plus, en début d'année, souligne la présidente, des dons ont été faits pour les 2 écoles pour les accompagner dans leurs projets. Avec cette dotation, l'école maternelle Jean-Pierre Reschœur va acheter des livres.

Mais rassurez-vous, les parents d'élèves de l'association sont pleins de ressources !! Quelques idées se profilent déjà : formation aux premiers secours, visites de la caserne des pompiers, concours de dessin dans le cadre d'un projet de classe, etc.

N'hésitez pas à nous contacter pour partager vos idées ... et pour rejoindre les bonnes volontés ! L'association fonctionne sur les adhésions et le bénévolat ; plus nous serons nombreux, plus les possibilités d'animation seront nombreuses.

Le nouveau bureau de l'ALPL pour l'année scolaire 2020/2021 est composé de 6 élus :



Irma Mureau
Présidente



Hélène Stamos
Vice présidente



Michaël Doléans
Secrétaire



Sandrine Bandeira
Trésorière



Dorothée Aucher
Vice secrétaire et
vice-trésorière



Sophie Moreau
Communication



INFOS UTILES

Présidente : Irma Mureau
lesptitslevois@gmail.com
06 45 01 22 64



VIE DES ASSOCIATIONS

SEDB D'EURE-ET-LOIR



Depuis notre Assemblée Générale du 12 septembre 2020, nous avons participé à la collecte de la « Banque Alimentaire » les 27 et 28 novembre 2020 sous la responsabilité de M. Marcel Chiron, aidé de plusieurs bénévoles, avec la collaboration de « La Pétanque Lévoise ». Cette année encore les donateurs ont été très généreux. Nous les remercions vivement surtout en cette période de crise sanitaire où les besoins se font cruellement sentir. Nous remercions également le magasin Coccinelle ainsi que la Municipalité qui ont contribué au bon déroulement de cette action.

Par ailleurs, avec la Pastorale de la Santé de Lèves, nous avons pris part à la confection de pochettes cadeaux contenant chacune un petit présent, une carte de vœux pour Noël et la nouvelle Année, ainsi que quelques douceurs : un geste d'amitié et de soutien envers nos amis les résidents de la Fondation d'Aligre (plus de 300) si isolés en ces périodes de confinement.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir 4 membres supplémentaires depuis septembre, mais nous sommes toujours en quête de nouveaux bénévoles qui seront les bienvenus pour renforcer notre équipe lévoise.

LES COLLECTIONNEURS



C'est avec plaisir que je vous souhaite à toutes et tous une meilleure année que celle qui vient de finir. Je vous annonce que sous réserves des nouvelles mesures qui arriveront mi janvier, notre exposition du **6 et 7 février 2021** à l'espace Soutine aura lieu. Je souhaite

à toutes et tous tout plein de bonnes choses pour cette nouvelle année, et en priorité très bonne santé. Nous espérons reprendre toutes nos activités dès que possible afin de pouvoir vous rencontrer dès notre exposition pour février, le bric à brac au mois d'octobre et notre bourse des collectionneurs au mois de novembre.

Bonne lecture et bonne année.

Philippe président de l'association des collectionneurs.

ULAC

Les assemblées générales de l'ULAC et de la FNACA sont prévues le **lundi 8 février 2021** à l'Espace Soutine. Elles auront lieu selon les conditions sanitaires du moment. Nous vous tiendrons informés.

CHARLES GAUTIER



Coucou, bisous à tous. Bonne année pour 2021 de moi-même ainsi que le Bureau. Nous voilà dans la nouvelle année qui j'espère sera meilleure pour tous car l'année 2020 a été très difficile. Peut-être que le vaccin va nous tirer de ce virus, faites très attention à vous. J'espère que vous avez passé de bonnes fêtes et surtout "en famille".

Madame SALMON, doyenne, a fêté ses 101 ans le 25 décembre, nous lui souhaitons un bon anniversaire de la part de l'Association Charles Gautier.

Espérons que nous allons pouvoir reprendre toutes nos activités qui manquent à tous, mais nous verrons cela suivant la suite des événements. Pas de date de reprise prévue pour l'instant.

L'Assemblée Générale est prévue le **24 janvier 2021** à 15 h à la Salle Marcel Josse, si cela est possible.

A bientôt, cordialement. La Présidente : Michèle GALLET

LES AMIS DE CLUSTER

Après une reprise à bonne distance dans le préau de l'école Jules Vallain, l'Ensemble Vocal Cluster et son nouveau chef de chœur Matthieu Vanuxem se sont adaptés à la situation sanitaire, et les répétitions se font en visio conférence. C'est loin d'être l'idéal mais cela permet aux 32 choristes inscrits de garder le lien et de continuer d'apprendre le programme de cette saison, le Te Deum de Bizet.

L'association les Amis de Cluster a renouvelé une partie de son bureau à l'Assemblée Générale Ordinaire de début d'année, et le bureau a élu Mme Isabelle Abiven présidente. Jean-Marie Delechapt prend le poste de vice-président, Denys Faurie celui de trésorier, et Thérèse Bayard celui de secrétaire. Ils seront épaulés par les autres membres du bureau : Martine Hoarau, Marie Charpentier, et Geneviève Naudin.

THONGÈNE LÉVOIS

suite aux contraintes sanitaires liées au COVID, nous avons fait le choix de reporter ultérieurement nos manifestations.

Toutefois Thongène Lévois grâce à deux sponsors remet un don de 2100.00 à l'AFM. Nous restons si besoin le facilitateur pour des dons à l'AFM.

Nous vous proposons les nouveaux objets Téléthon en 2021.

Bonnes fêtes de fin d'année. Prenez bien soin de vous et surtout prudence et sagesse afin de bien commencer 2021.

Téléthon votre.

Tous nos vœux de santé, de bonheur et de sérénité de la part de tous les bénévoles de Thongène Lévois.



■ COUNTRY 99

Tout d'abord les membres de COUNTRY 99 vous souhaitent une bonne et heureuse année 2021, espérant que cette nouvelle année soit pour tout le monde le départ d'une nouvelle vie.

Comme vous le savez, l'année écoulée n'a pas été facile pour toutes les associations Lévoises et que beaucoup de manifestations ont été malheureusement annulées. Comme beaucoup nous espérons reprendre nos activités et c'est pour cela que nous sommes heureux de vous annoncer la tenue de notre prochain concert le **17 Avril 2021** à l'espace Soutine.

Avant de vous présenter les artistes qui seront présent à cette date, nous souhaitons revenir sur les derniers concerts que nous avons pu organisés grâce au soutien de la municipalité de Lèves.

-2018: C'est dans une ferveur digne des plus grands concerts que nous avons accueilli les EIGHT KILLER qui sont dans la catégorie cover des BLUES BROTHERS, la référence.

-2019: Une première partie endiablée avec JOHNNY MONTREUIL et son jazz manouche, qui a surpris plus d'une personne. En seconde partie nous avons eu le privilège de présenter PATRICK COUTIN qui nous à fait l'honneur de venir entre deux concerts de la tournée STARS 80.

-2021: Cette année, nous allons encore essayé de vous surprendre en vous faisant découvrir deux artistes. La première nous vient des Etats-Unis et elle vous dépaysera avec sa musique country. Il s'agit de MARTHA FIELDS, elle sera notamment accompagnée de son célèbre guitariste que beaucoup connaisse car il s'agit de URBAIN LAMBERT. Pour la seconde partie, une valeur montante qui à été invitée en début d'année dans la célèbre émission musicale TARATATA : Il s'agit de MISTER MAT et son blues, un artiste qui à décidé de rouler en solo depuis 2019 et qui a sorti son premier album solo en 2020. J'ai eu la chance de le voir en concert et je peux juste vous confirmer que vous allez en prendre plein les oreilles, car ce chanteur a une voix envoûtante et exceptionnelle qui va vous faire redécouvrir le blues.

Le **17 Avril 2021**, nous vous attendons donc pour une soirée inoubliable avec plus de 2 heures de musique et des artistes au plus près de vous.

A très bientôt à l'espace Soutine.

COUNTRY 99

(Jérôme, Patrick, Patricia, Emma, Louise et nos bénévoles)

■ LES PARENTS DES LÈVES

Les représentants des parents d'élèves, présents lors des conseils d'école car porte-parole des parents auprès du corps enseignant et de la mairie, vous communiquent les dates des prochains conseils d'école :

- école maternelle : **16 février et 22 juin 2021**

- école élémentaire : **09 février et 15 juin 2021**

Vous pouvez nous contacter 15 jours avant les conseils d'école pour faire passer vos questions et remarques.

■ C2L

Le club linguistique de Lèves, C2L, a repris son activité en septembre après l'arrêt brutal en mars dernier dû au confinement. Nous avons participé au forum des associations début septembre en suivant les règles sanitaires imposées mais cela s'est bien passé. Malheureusement après une brève rentrée, à nouveau le confinement nous a été imposé fin octobre. Nous avons anticipé cette éventualité.

Les 4 professeurs, d'anglais et d'espagnol, très acteurs dans l'association ont donc continué leur cours en visioconférence. Notre volonté est de garder le lien avec nos adhérents adultes et plus jeunes. Il reste quelques places dans le cours d'anglais des ados (après la 6^{ème}).

Notre assemblée générale prévue en fin d'année scolaire n'a pas pu se dérouler. Nous devons y fêter les 30 ans de l'association.

Cette assemblée générale s'est déroulée par courriel, le 30 novembre 2020. Une forte participation des adhérents a pu ainsi approuver les comptes rendu moral et financier ainsi que le renouvellement des membres sortants.

Mr Claude Védie, vice-président depuis plusieurs années et membre très actif au sein de C2L a quitté le conseil d'administration. Nous le remercions pour son grand dévouement et sa présence à toutes nos manifestations. Il y organisait toute l'intendance. Il a bien mérité cette « retraite ».

Notre galette en janvier ne pourra avoir lieu vu les circonstances sanitaires actuelles.

Nous espérons une reprise des cours de langues en salle au plus vite. La présidente C2L, Annie CHOLIN

■ LOISIRS ÉVASION VÉLO ET SPORTS

CYCLOSPORTIVE LA BLE D'OR

En raison de la crise sanitaire mondiale la Cyclo sportive « la Blé d'Or » programmée le **dimanche 19 avril** n'a pu être organisée en 2020.

Actuellement nous préparons la saison prochaine avec pour objectif de rassembler près de 700 cyclos sur les 2 nouveaux parcours de 150 et 88 km, dimanche 18 avril 2021. Cette 27^{ème} édition sera comme chaque année ouverte à toutes et à tous, avec un départ à 10h00 près des étangs de Lèves et une arrivée qui sera étalée tout l'après-midi, en haut de la Côte de la Chacatière.

Pour tout renseignement concernant votre participation, comme cycliste ou comme bénévole de l'organisation, vous pouvez nous contacter au : 06.12.82.16.42.



■ REMERCIEMENTS

Les pharmacies et les infirmières de Lèves remercient vivement Monsieur le maire et les membres du conseil municipal pour la mise à disposition d'une salle au sein de l'Espace Soutine ainsi que l'association Lèves-toi et marche pour leur soutien logistique. Cela a permis de réaliser les tests de dépistage COVID-19 dans les meilleures conditions sanitaires et de confort possibles pour la population lévoise. Le dépistage se poursuivra en ce début d'année selon les mêmes modalités, c'est à dire sans rendez-vous avec des horaires de permanences consultables sur le site de ville et dans les deux pharmacies lévoises.

ÉTAT-CIVIL

Naissance

16.10.2020

Éva JÉRÔME

Décès

09.10.2020

16.10.2020

24.10.2020

28.10.2020

Hubert d'ARMANCOURT

Maurice BERTHELOT

Daniel GOICHON

Marie-Laure FAVEREAU

veuve d'ARMANCOURT

08.11.2020 Jacqueline MANGUIN épouse MONTAUDOIN

14.11.2020 Huguette FROID épouse MORIN

09.11.2020 Monique DENFERT veuve COCHON

22.11.2020 Yvonne JAUQUEN veuve PRÉ

01-12-2020 Jacques DUCHÊNE

jusqu'au 1^{er} décembre 2020

URBANISME

jusqu'au 30 novembre 2020

Autorisations
délivrées

Autorisation de travaux
WE COCON
Déclarations préalables
M. MARKARIAN Gérard
M. SABATIER Michel
M. et Mme VIALARD
M. VILAIN Nicolas
Mme OBERDIEDER Cynthia
M. CHOLIN Vincent

80 rte de Chavannes

25 av de la Paix
4 clos des Grands Prés
25 rue du Bout du Val
Les Moutieaux
5 rue Bernard Jumentier
66 A rte de Chavannes

Aménagement de 2 micro-crèches

Rénovation peinture façade
Abri de jardin
Portail
Clôture
Changement de Fenêtres
Création d'un étage

M. PARENT Pascal
M. DURAND Jackie
MAIRIE DE LEVES
M. CHAUVEAU Yohann
M. DUROUX Romain
M. MARTIN Jean Michel
Permis d'aménager
KALAN PROMOTION
Permis de construire
M. RIGAUD Philippe

4 rue Brisot
17 rue d'Ouarville
41 rue de la Chacatière
20 rue Flora Tristan
46 rue des Hauts de Fresnay
41 rue de Bailleau

72 rue de Bailleau

rue de la Butte Verte

Changement de portes
Modification de pignon
Création mezzanine 18 m2
Clôture
Véranda
Division en vue de construire

Transfert

Maison Individuelle

Autorisations
en instruction

Autorisation de travaux
M. PIEMONTOT Loïc
Mairie de Lèves
Déclaration préalable
M. BIZEUL Frédéric
M. DURAND Guy
Mme LE LAY Delphine
M. VINCENT Marc
M. HELIN Paul
M. RABILLE Fabien
M. BIGOT Christian

10 rue de la Pointe à l'Hermite
41 rue de la Chacatière

3 rue des Vaux de Lèves
37t rue du Bout du Val
20 rue Jean Jaurès
80 rte de Chavannes
22 rue Jean Jaurès
6 res des Marcoins
La Henrière

Aménagement local commercial
Création d'une mezzanine

Clôture
Clôture
Installation 1 velux
Changement portail
Création d'un carport 3x5
Garage
Clôture

M. BARBIER Marcel
M. MORVAN Christian
Permis d'aménager
SNC Le Clos Renault
Patrice LEGRAND
Permis de construire
CONCEPT PROMOTION
SCI ECL
LECLERE
BESNARD

19 rue Jean Jaurès
15 rue Vau Monnaie

av Marcel Proust
21 avenue de la Paix

72 av de la Paix
104-106 rte de Chavannes
121 rte de Chavannes
9 rue Hoche Allart

Travaux de Façade
Auvant avec aménagement de
combles
Lotissement
Lotissement

23 logements et aménagements liés
Construction de 3 logements
Construction de 3 logements
Extension

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2020

1. Approbation du périmètre et de l'objet de l'opération d'aménagement « Cœur de village » -Annexe-

Dans le cadre du projet « Cœur de village », la commune de Lèves souhaite réaliser une opération d'aménagement et de sécurisation du centre de ville :

Le périmètre de l'opération est délimité par les rues :

- Avenue de la Paix (Entrée de ville-Carrefour centre-ville),
- Avenue de la Paix (Sortie de ville-carrefour rue Jean Moulin),
- Entrée de la rue de la Chacatière,
- Parvis le Clos Bénin,
- Rue de Josaphat,
- Rue des Grands prés,
- Place de l'Eglise et son environnement

Les objectifs sont :

- Concevoir un cœur de village qui « casse » la forte circulation,
- Donner une place aux piétons et cyclistes,
- Améliorer le stationnement,
- Permettre la création de terrasses,
- Mettre en valeur le Couasnon.

Cette opération d'aménagement entre dans le cadre de l'article L 300-1 du Code de l'urbanisme, et sa réalisation sera confiée par la commune à un aménageur dans le cadre d'une concession d'aménagement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le périmètre (joint en annexe à la présente délibération), ainsi que les objectifs.
- De prendre en considération l'opération d'aménagement « Cœur de village » au titre de l'article L111-10 du Code de l'Urbanisme afin, le cas échéant, de surseoir à statuer sur un projet qui viendrait compromettre la réalisation de cette opération.

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.300-1 et L.300-4 ;

VU la commission générale en date du 7 octobre 2020,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 abstentions, (Mme GUILLET, Mme GONZALEZ-RUIZ, M. GILLOT, M. PEREZ)

APPROUVE le périmètre de l'opération « cœur de village » au périmètre délimité sur le plan joint en annexe de la présente délibération,

APPROUVE les objectifs de l'opération et le programme de l'opération « cœur de village » tels que décrits ci-avant,

CONFIE la réalisation de l'opération d'aménagement à un aménageur dans le cadre d'une concession d'aménagement prise en application de l'article L 300-4 du code de l'urbanisme.

2. Désignation du concessionnaire de l'opération d'aménagement « Cœur de village » et approbation du traité de concession -annexes-

Le Conseil Municipal ayant approuvé, ce jour, le périmètre de l'opération « Cœur de village », arrêté les objectifs et le programme de l'opération, il s'agit désormais de confier la réalisation de cette opération à la SPL Chartres Aménagement dans le cadre d'une concession d'aménagement prise en application de l'article L300-5-2 du code de l'urbanisme.

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L300-4 et L300-5-2

VU la délibération du 6/10/2020 arrêtant le périmètre de l'opération champ de foire et délimitant un périmètre de sursis à statuer au titre de l'article L111-10 du code de l'urbanisme,

VU le projet de traité de concession d'aménagement et ses annexes,

Il est proposé au Conseil Municipal

- De désigner la SPL Chartres Aménagement, au capital de 5 852 000 €, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Chartres sous le numéro n° B 514 950 10 et dont le siège est situé à Chartres concessionnaire de l'opération d'aménagement « Cœur de village »,
- D'approuver les termes du traité de concession ci-joint et ses annexes, étant précisé que ce contrat prévoit un budget prévisionnel de 3 816 815 euros hors taxes et une participation du concédant de 2 806 815 euros

VU la commission générale en date du 7 octobre 2020,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 abstentions (Mme GUILLET, Mme GONZALEZ-RUIZ, M. GILLOT, M. PEREZ)

- **DESIGNE** la SPL Chartres Aménagement, au capital de 5 852 000 €, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Chartres sous le numéro n° B 514 950 10 et dont le siège est situé à Chartres concessionnaire de l'opération d'aménagement « Cœur de village »,

- **APPROUVE** les termes du traité de concession ci-joint et ses annexes.

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le traité de concession et ses annexes et à accomplir toutes formalités afférentes.

3. Renouveaulement de l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre de gestion d'Eure-et-Loir 2021-2024

La collectivité est actuellement adhérente au contrat d'assurance groupe souscrit par le Centre de gestion d'Eure-et-Loir. Cette assurance couvre les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

Ce contrat couvre une période de 4 ans, les taux étant garantis sur cette période.

Par délibération n° 13/20 en date du 17 février 2020, le Conseil municipal a décidé de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé.

Faisant suite à la proposition de l'assurance (Sofaxis) retenue par le Centre de gestion d'Eure-et-Loir, les taux fixés au regard du taux d'absentéisme de la collectivité et retenus par la collectivité sont les suivants :

1-Proposition CNRACL

Cette cotisation concerne les agents titulaires, à temps complet ou ayant un temps de travail supérieur à 28 heures hebdomadaire.

Ce taux est en diminution par rapport à la période 2017-2020 en raison de la diminution du taux de l'absentéisme pour ce personnel.

Compte tenu de la typologie des arrêts de travail au sein de la collectivité, la ville décide de retenir une franchise de 30 jours par arrêt.

Garanties

Décès + accident de travail et maladie imputable au service

Maladie ordinaire + longue maladie, longue durée + maternité adoption

Franchise de 30 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire

Période 2017-2020 : 6,09 %

Période 2021-2024 : 5,75 %

2-Proposition IRCANTEC

Cette cotisation concerne les agents titulaires ayant un temps de travail inférieur à 28 heures hebdomadaire et les agents en contrat à durée déterminée.

Garanties

Accident de travail + maladie ordinaire + maladie grave + maternité sans franchise avec franchise 15 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire

Période 2017-2020 : 1,05 %

Période 2021-2024 : 1,05 %

VU la commission générale en date du 7 octobre 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les taux de cotisation proposés et l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2021-2024 du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,

AUTORISE monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance définitif et tous documents s'y rapportant.

4. Opposition au transfert de la compétence « Plan local Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales » à la Communauté d'agglomération Chartres métropole au 1er janvier 2021

La Communauté d'agglomération Chartres Métropole ne dispose pas actuellement de la compétence « Plan local urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Selon l'article 136-II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), la Communauté d'agglomération devient compétente de plein droit en matière de « plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des Conseils municipaux et communautaires, soit le 1er janvier 2021.

Ce même article prévoit que ce transfert n'a pas lieu si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les 3 mois précédant le terme de la date susmentionnée, soit entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020.

Aussi, considérant que la ville de Lèves entend conserver la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer contre le transfert de cette compétence à la Communauté d'agglomération de Chartres métropole au 1er janvier 2021.

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

VU l'article L5216-5 du Code Général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Chartres métropole,

VU l'arrêté préfectoral portant création de la Communauté d'agglomération de Chartres métropole,

VU la commission générale en date du 7 octobre 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de s'opposer au transfert de la compétence plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la Communauté d'agglomération Chartres métropole au 1er janvier 2021, tel que prévu par l'article 136-II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR.

CHARGE monsieur le Maire ou son représentant de notifier la présente délibération à monsieur le Président de Chartres métropole

5. Exercice 2020 - Demande de subvention au titre de la part exceptionnelle de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020

Suite à la crise sanitaire due à la COVID 19, le gouvernement a décidé de doter un milliard d'euros supplémentaires à travers la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle 2020 pour certains types de projets, dont ceux visant à soutenir la préservation du patrimoine historique et culturel et la transition écologique.

Le projet de réhabilitation de l'église St Lazare peut bénéficier de cette subvention.

L'actuelle église fut élevée à l'emplacement d'une église du XVIème siècle presque entièrement détruite lors des combats de la Libération. Lors de la reconstruction (1952-1957), une partie des murs ainsi que le clocher furent réutilisés, mais plutôt que de reconstruire à l'identique, Jean Rédreau, architecte chartrain, adopta un parti pris de modernisme, tout en reprenant les plans de l'ancienne église, composée d'une nef et d'un bas-côté.

L'église se signale surtout par la modernité des matériaux – béton et dalle de verre – et par le soin apporté à son décor. Plusieurs bas-reliefs, restaurés en 2003, en ciment modelé polychromé, réalisés par le sculpteur Jean Lambert-Rucki, décorent la façade extérieure. Le décor intérieur, unique dans la région, est constitué, pour l'essentiel, par des vitraux en dalle de verre réalisés en 1955 par Gabriel Loire. Le vitrail narratif qui sert de mur au bas-côté sud (26m x 6m) rend compte de l'histoire du village de Lèves, depuis l'invasion normande de 911 jusqu'à sa destruction en 1944.

Ce bâtiment nécessite une série de travaux d'un point de vue structurel et pour le confort des utilisateurs. Ces travaux permettront à la collectivité une réduction de la facture énergétique du bâtiment et de son bilan carbone, contribuant ainsi à la transition énergétique. Il est proposé de présenter le projet de réhabilitation de l'église avec les aspects suivants :

A/ Travaux de remplacement du chauffage (avec deux variantes), travaux techniques et accès PMR :

- Remplacement du système de chauffage

- Travaux de mise aux normes électriques et éclairage

- Remplacement de la sonorisation

- Accessibilité PMR qui pourrait être facilement réalisable via la zone baptistère

Enveloppe estimative = 300 000 € HT

B/ Travaux de reprise ponctuelle des extérieurs : façade principale et révision couvertures

- Travaux sur la façade principale : intervention sur les bas-reliefs pour reprise des fissurations repérées ; reprise des deux angles supérieurs (fissures et enduits) ; mise en place d'une couverture cuivre sur la partie sommitale de la façade ; remplacement de la casquette béton avec un autre système plus pérenne ; mise en peinture de l'ensemble de la façade suite à ces reprises.

- Travaux de révision des couvertures du bas-côtés.

Enveloppe estimative = 100.000 € HT

C/ Travaux de reprise ponctuelle des intérieurs : vérification de la voûte de la nef et peinture des bas-côtés :

- Vérification structurelle des fissures de la voûte de la nef, avec prévision d'une reprise partielle

- Traitement et mise en peinture des voûtes béton du bas-côté et du mur ouest, suite aux traces d'infiltration

Enveloppe estimative = 100.000 € HT

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la commission générale en date du 7 octobre 2020,

CONSIDÉRANT que les programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter au titre de la part exceptionnelle de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020 une subvention au taux le plus large possible pour l'opération de réhabilitation de l'Eglise Saint Lazare.

D'AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions au titre de la DSIL et à signer tous les actes nécessaires liés à la demande de subvention,

D'AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant de percevoir le montant accordé dans le cadre de la demande de subvention.



Retrouvez les séances du Conseil municipal sur le **Youtube live de la ville** et l'intégralité des comptes rendus sur **leves.fr**.

■ TRIBUNES

MAJORITÉ

Lors de sa séance du 7 décembre dernier, le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires pour ces 3 prochaines années. Notre politique municipale repose sur quatre grands piliers, en cohérence avec nos réalisations du premier mandat et les engagements pris devant vous pour ce nouveau mandat :

- Nous poursuivrons chaque année la **baisse des taux des taxes foncières, de l'ordre de 0,5% annuels**. Le taux de la taxe d'habitation étant désormais figé par l'Etat, la politique de baisse des impôts continuera à s'appliquer pour la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. En 2021, il s'agira de la 7ème baisse consécutive de nos impôts communaux.

- Après une forte baisse durant la mandature 2014-2020, **les dépenses de fonctionnement continueront à faire l'objet d'un effort de bonne gestion**. Chaque euro dépensé continuera à l'être utilement, et nous chercherons à améliorer durablement notre capacité d'autofinancement.

- Corollaire de cette gestion responsable, nous poursuivrons une **politique d'investissements ambitieuse**, pour entretenir notre patrimoine et moderniser Lèves, sur les espaces publics, routes et bâtiments. Après une moyenne de près de deux millions d'euros de dépenses d'investissement annuelles lors de la mandature 2014-2020, il est prévu pour les trois prochaines années une dépense totale de près de 12 millions d'euros.

- Enfin, **nous continuerons à sécuriser notre dette**. Si l'encours de la dette a augmenté ces dernières années, notre capacité à la rembourser s'est nettement améliorée. Cette bonne santé financière nous permet d'envisager un emprunt prévisionnel de deux millions d'euros pour accompagner nos investissements sur la période 2021-2023, tout en gardant une capacité de désendettement performante.

Ces grands objectifs seront régulièrement réinterrogés selon l'évolution de la situation économique nationale et selon les décisions gouvernementales que les collectivités ne cessent de subir depuis plusieurs années, réduisant sans cesse nos marges de manœuvre.

OPPOSITION

Le 14 décembre 2020

Notre souhait pour Lèves en 2021 : une meilleure démocratie locale associant les citoyens et les élus de l'opposition aux grands travaux

En réponse à notre précédente tribune, Monsieur le Maire esquivait nos questions et critique encore l'ancienne municipalité (2001-2014)

Nous devons rétablir la vérité pour faire cesser la circulation de ces idées reçues :

- La dernière hausse du taux d'imposition a été votée en **2003**. Les représentants de la minorité actuelle n'étaient pas élus.
- La création du quartier des Boissières a permis d'accueillir des familles de toutes catégories sociales, de créer des commerces, une crèche, une école avec son restaurant scolaire. Les espaces publics y sont végétalisés. Pourquoi ces critiques ?

Maintenant, parlons de l'actualité qui dégrade la qualité de vie des Lévois en 2021

URBANISATION : Le nouveau PLU en vigueur depuis 2018 proposé par Rémi MARTIAL permet aux promoteurs privés de construire des lotissements enclavés qui vont défigurer nos quartiers et l'équilibre des espaces naturels.

Pour un développement harmonieux de nos hameaux, nous demandons une révision du PLU.

CIRCULATION :

Chartres expérimente un plan de circulation qui rend l'accès à la gare et au centre-ville très difficile pour les Lévois.

Sur le fond, nous partageons l'objectif de réduction du flux automobile, mais en concertation avec les villes de l'agglomération et leurs administrés. Il faut créer et sécuriser les déplacements piétons-vélos et adapter les transports en commun (fréquence et circuits inter-quartiers).

A Lèves, les élus de la minorité ont fait des propositions réalistes de cheminements vélos-piétons en lien avec nos valeurs et notre programme. Nous attendons un échange avec la municipalité.

A tous les Lévois, nous souhaitons une bonne année 2021 avec le retour à une vie normale : embrasser ses petits-enfants, reprendre les activités en présentiel, recevoir ses amis.

Pour nous contacter :

06 81 40 95 42

demainleves@gmail.com

LES ELUS de la minorité



JANVIER

SAMEDI 16 JANVIER

Le Maire en direct sur Youtube Live pour échanger avec vous en ligne.
10h30 - 12h : connectez vous via leves.fr

LUNDI 18 JANVIER

Ramassage des sapins de Noël
Vous devez déposer votre sapin naturel devant chez vous la veille au soir et les services techniques de la commune viendront les récupérer. + d'infos page 12

LUNDI 18 JANVIER

Le Maire en direct sur Youtube Live pour échanger avec vous en ligne.
18h30 - 20h : connectez vous via leves.fr

SAMEDI 23 JANVIER

Théâtre "Les Poupées"
par la compagnie des 12 portes
20h30 - Espace Soutine
Tarifs : 12€ / 8€ pour les moins de 12 ans
Contact : 06 18 23 48 17 / cie12portes@gmail.com

JUSQU'AU 24 JANVIER

Exposition organisée par LèV'art
Orangerie- 24 rue d'Ouarville
Visite tous les dimanches sur rendez-vous, contact :
06 03 70 26 41 / arletteloire@yahoo.fr

FÉVRIER

LUNDI 1^{ER} FÉVRIER

Conseil municipal
20h30 - mairie, salle du Conseil

SAMEDI 6 & DIMANCHE 07 FÉVRIER

Exposition des Collectionneurs
Espace Soutine

VENDREDI 12 FÉVRIER

Théâtre "Le champ des possibles"
par la compagnie des 12 portes
20h30 - Espace Soutine

GRATUIT POUR LES LEVOIS

Tarifs : 12€ / 8€ pour les moins de 12 ans
Contact : 06 18 23 48 17 / cie12portes@gmail.com

SAMEDI 13 FÉVRIER

Comédie musicale celtique et burlesque
par la troupe du Celtic Fairy
20h30 - Espace Soutine / Tarifs : 13€ / réduit : 10€
Contact/réa : 02 37 180 180 / espacesoutine@leves.fr
Billetterie en ligne sur leves.fr



Les événements sont susceptibles d'être reportés ou annulés en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Recevez toutes les infos de la ville de Lèves en vous inscrivant à notre lettre d'information via leves.fr.



Meilleurs Voeux

Retrouvez la vidéo des voeux 2021

VIDÉO ► leves.fr/voeux2021